



Fin d'un contrat location gérance et gestion des employés

Par **vivi1987**, le **02/02/2012** à **11:13**

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter suite à une question d'une personne de ma famille.

Cette personne est propriétaire d'un fond de commerce d'une boucherie. Cette boucherie était gérée jusqu'à présent au moyen d'un contrat location / gérance signé en 1992.

Le gérant actuel a pris sa retraite au 1^{er} janvier 2012. Cette boucherie emploie 3 salariés. Sur ces 3 salariés, 1 a donné sa démission car il a trouvé du boulot ailleurs. Lors de la fin du contrat location gérance, il reste donc 2 salariés.

Les nouveaux propriétaires du fond de commerce ouvriront à nouveau la boucherie au 1^{er} mars 2012. Pour l'instant, il ne souhaite pas reprendre les 2 employés de l'ancien contrat location gérance.

Je souhaiterais savoir, qui, du locataire gérant ou du bailleur (propriétaire du fond de commerce) doit assurer les frais de licenciements de ces 2 employés ?

Est-ce qu'il y a d'autres dispositifs à prendre en compte pour la fin du contrat de travail de ces 2 employés ?

Merci d'avance pour votre réponse.